



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné, par la présente, que le conseil municipal se réunira en séance ordinaire le **lundi 18 novembre 2024**, à 19 h 30, afin de se prononcer, entre autres, sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme concernant les immeubles suivants :

11, avenue De Salaberry

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre de régulariser l'implantation de la remise située dans la cour arrière du 11, avenue De Salaberry. La remise possède une marge de recul latérale de 0,78 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul minimale de 0,9 m pour ce type de construction.

16, avenue D'Iberville

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre la construction d'un garage isolé en cour arrière de la résidence du 16, avenue D'Iberville. Le garage posséderait une hauteur de 5,5 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une hauteur maximale de 4,25 m pour ce type de construction.

Toute personne intéressée par ces demande, qu'elle soit favorable ou défavorable, peut transmettre ses commentaires par écrit à l'attention de la greffière de la Ville, à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, au 2, place La Salle, Baie-Comeau, G4Z 1K3 ou par courriel à greffeabc@ville.baie-comeau.qc.ca au plus tard le 17 novembre 2024, ou en personne lors de la séance du conseil municipal le 18 novembre 2024 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 19, avenue Marquette.

Baie-Comeau, le 24 octobre 2024



**Me Joanie Perron, greffière et
directrice des affaires juridiques**